

N/REF : 31/03/2026 14H18 C:265180 I:36944

V/Appel du Mardi 31/03/2026 a 14H18

MR MAISONNASSE

**7 ALLEE DE LA VIGNE DES
PEROUSES
38640 CLAIX**

IMMEUBLE : PEROUSES
7 ALLEE DE LA VIGNE DES
PEROUSES
38640 CLAIX

St Martin-H, le 02 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 7 DE LA VIGNE DES PEROUSES - CLAIX - MR MAISONNASSE 06 60 74 22 81
TARIF : 207,41 € PAR CARTE BLEUE -

MOTIF : INTERVENIR POUR CANALISATION BOUCHÉE CUISINE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 02/04/2026 A 08H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DÉBOUCHAGE HAUTE PRESSION ET MÉCANIQUE DE L'ÉVACUATION CUISINE.
CONTRÔLE D'ÉCOULEMENT

OBSERVATIONS : RECU REGLEMENT PAR CARTE BLEUE - 207,41 € TTC

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	188,56

TOTAL H.T.	188,56
T.V.A. a 10,00%	18,85
TOTAL T.T.C.En EURO	207,41

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN